



Retrait sans procuration sur compte personnel

Par **ecureuil83**, le **03/04/2009** à **08:16**

bonjourngros soucis: je suis en plein divorce...consultant mon livret epargne logement,j'ai decouvert qu'il avait été vidé par mon épouse et ce sans aucune procuration! après 3 ans de courriers..la banque m'ecrit enfin que mon épouse a effectué les retraits sur mes comptes epargne personnels,sans procuration!rnnous etions de plus, mariés sous le régime de la séparation de biens...rnnqui est responsable?rnl la banque ou mon ex?rnde plus j'ai decouvert qu'elle avait signé pour moi dans une offre de pret...j'ai déposé plainte pour faux et usage de faux...mais voila plus de 2 ans ...elle a des protections au commissariat concerné...rnpour cette offre de pret...ellle dissimule son faux en disant quand meme que c'est un pret personnel!mais j'ai eu copie de l'offre son ecriture est nettement reconnaissable dans le cadre co-emprunteur...rnceci est confirmé par expertise graphologique...rnpj'ai egalement, une épargne assurance qui a aussit été vidée...rnl la compagnie d'assurances,me dit textuellement:c'est madame X..en sa qualité d'épouse qui a falsifié votre signature....rncette compagnie n'a t elle pas le devoir de verifier les signatures???rnl le prejudice globale se monte à environ 30.000 euros...rnmerci pour vos réponses